

**Bulletin N° 381**

**Février 2020**

## **PREMIER THE DANSANT DE L'ANNEE!**

**VENDREDI 14 FEVRIER 2020**

**Fêtons la Saint Valentin, la Fête de l'amitié !**

Venez passer un merveilleux moment en compagnie du musicien chanteur

**Gianni MASELLI**

**De 14h00 à 17h00**, salle Jean-Villars Gilles, Maison du Peuple rénovée, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne

**PRIX : 9.- CHF**

**AVEC PREMIERE CONSOMMATION INCLUSE**

Prochain thé dansant : Vendredi 13 mars avec Peter MOLNAR



**Action IMPOTS de l'AVIVO LAUSANNE 1<sup>ère</sup> période  
du lundi 17 FEVRIER au vendredi 28 FEVRIER 2020**

**Une période réservée à nos membres ! Sur rendez-vous, vous évitez les attentes. Profitez de cet avantage et appelez le 021 312 04 52 ou le 021 312 06 54 , dès le 3 février 2020.**

**NOUVEAU !**

Cette année, le canton impose l'OBLIGATION de déclarer **le montant de votre prime LAMal 2019 et de votre éventuel subside 2019**. Il faut donc aussi apporter ces documents sans faute en plus de la liste ci dessous :

- **L'enveloppe avec les documents fiscaux et la clé USB verte AVIVO**
- Acomptes payés en 2019, BVR+ acomptes reçus pour 2020
- Déclaration d'impôt établie en 2019 et la taxation
- **NOUVEAU : montant de la prime LAMal 2019 et du subside reçu en 2019 (informations obligatoires pour tous les contribuables)**
- Bail à loyer ou la dernière notification de loyer (sans les charges)
- Relevé des intérêts bancaires ou postaux au 31.12.2019 (en Suisse et à l'étranger)
- Relevé fiscal au 31.12.2019 pour les actions/obligations/fonds de placement – à demander à la banque
- Justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2019
- Cotisations AVS payées en 2019 (rentiers AI, personnes sans activité lucrative préretraitées)
- Factures de participations médicales, (dentiste, ambulance, EMS, lunettes de vue etc.) éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif)
- Intérêts des dettes 2019 ainsi que le solde au 31.12.2019 y compris cartes de crédit
- Justificatifs pour dons à des associations et versements aux partis politiques
- Justificatifs pour personne à charge
- Attestation versements au 3<sup>ème</sup> pilier ou à une assurance vie (Cotisations, valeur de rachat)
- Justificatifs des frais de garde d'enfants

- **Les revenus** : selon la situation en 2019
- Certificat de salaire, attestation de chômage, perte de gain, PC familles, alloc. familiales
- Attestation du CSR concernant le RI 2019
- Attestation AVS ou AI 2019 , rente 2<sup>ème</sup> pilier, rente accident (SUVA, etc), rente étrangère
- Attestation des PC 2019
- Attestation 2019 rente 3<sup>ème</sup> pilier (assurance vie)
- Décision d'octroi de rente AI chiffrée datée de 2019 (pour les nouvelles rentes)
- Attestation 2019 rente étrangère

**Pour les propriétaires en Suisse ou/et à l'étranger :**

- Détermination de la valeur locative, dernière estimation fiscale
- Dettes hypothécaires 2019
- Justificatifs frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.)
- Factures de rénovations

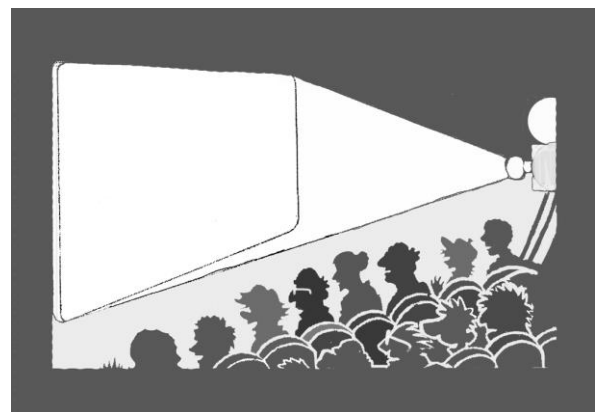
**Pour les nouveaux propriétaires :**

Les documents mentionnés ci-dessus et surface habitable (cuisine, salle de bains, WC, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées) Année de construction.

**Une participation financière pour les frais est demandée**

.....

**CINEMA : Mardi 11 Février à 14h30, Place Chauderon 3, 1003 Lausanne au 5<sup>ème</sup> étage. « Gagarine first in space »**, film de Pavel Parkhomenko (Russie), 2013, 1h48  
 Le mercredi 12 avril 1961, pour la première fois, un homme voyage dans l'espace. C'est un citoyen soviétique; son nom: Youri Gagarine. Découvrez pour la première fois la véritable histoire de l'une des plus grandes légendes du XX<sup>ème</sup> siècle!



## **En 2020, plein feu sur les retraites !**

Dès le premier janvier 2020, l'AVS reçoit deux milliards par an de plus, suite à la votation sur la fiscalité des entreprises RFFA. En outre, le Fonds AVS a connu en 2018 un rendement de 9,7% sur l'ensemble de son avoir, ce qui est exceptionnel. Mais les rentes AVS n'augmentent pas et la fragilité du deuxième pilier s'aggrave.

Aussi plusieurs marmitons ont planché sur divers projets concernant les retraites et leur fonctionnement et les inscrivent au menu du parlement fédéral. L'âge de la retraite des femmes en reste l'un des pivots.

En 2017, le projet fédéral PR2020 offrait un savant mélange des premier et deuxième piliers assorti d'une retraite à 65 ans pour tous. Le refus populaire fut net. Mais le Conseil fédéral, comme si de rien n'était, sortit de sa manche l'an dernier « AVS 21 » qui signifie une augmentation de l'âge de la retraite des femmes et de la TVA. L'AVIVO s'y est opposée lors de la procédure de consultation. Une votation populaire aura lieu.

L'automne dernier, l'Union syndicale, Travail suisse et l'Union patronale suisse scellèrent un accord inattendu et proposèrent un intéressant moyen visant à consolider les fragiles rentes du deuxième pilier. Or, le Conseil fédéral prend aujourd'hui ce programme à son compte – qui l'eût cru – et ouvre une consultation. Il s'agit de baisser le taux de conversion de 6,8% à 6 mais simultanément d'introduire des mesures compensatoires solidaires sur le modèle de l'AVS, comportant en plus une augmentation des rentes de 200 francs par mois.

Et dès le mois de mars, on pourra signer l'initiative de l'USS, à laquelle s'associe l'AVIVO, en faveur d'une treizième rente AVS ! Nous aurons l'occasion d'y revenir.

*Votre présidente Christiane Jaquet-Berger*